

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
0413311678

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Délégation "environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21" - subventions aux associations - 4ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 57 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette quatrième répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **109 210 €** selon le détail suivant :

- 12 500 € en fonctionnement pour huit demandes de subvention «animaux»,
- 49 100 € en fonctionnement pour dix-sept demandes de subvention «développement durable»,
- 10 000 € en fonctionnement pour une demande de subvention «énergie»,
- 12 000 € en fonctionnement pour trois demandes de subvention «environnement»,
- 25 610 € en investissement pour sept demandes de subvention déposées par sept associations, précisées comme suit ;

L'association Protect cat sollicite une aide d'un montant de 500 € pour l'acquisition de matériels. Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 480 € sur une dépense subventionnable totale de 680 €TTC (soit un taux de 70,06%).

L'association Marseille animaux sollicite une aide d'un montant de 7 509 € pour l'acquisition de bavolets, de cages et de niches.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 7 500 € sur une dépense subventionnable totale de 9 366 €TTC (soit un taux de 80,08%).

L'association Les jardins familiaux de la petite Thumine sollicite une aide d'un montant de 5 300 € pour l'amélioration du site.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 5 000 € sur une dépense subventionnable totale de 6 300 €TTC (soit un taux de 79,36%).

L'association Maison familiale rurale de la Roque d'Anthéron sollicite une aide d'un montant de 19 452 € pour la mise en place du compostage et du tri sélectif et l'achat d'un véhicule frigorifique. Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 2 330 € pour la mise en place du tri sélectif, sur une dépense subventionnable totale de 2 913 € TTC (soit un taux de 80%).

L'association Plan vert sollicite une aide d'un montant de 4 000 € pour l'acquisition de matériel de jardin et de matériel informatique.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 2 400 € pour l'acquisition de matériel de jardin, sur une dépense subventionnable totale de 3 096 € TTC (soit un taux de 80%).

L'association Atelier de l'environnement de la ville d'Aix-en-Provence et du pays d'Aix sollicite une aide d'un montant de 5 000 € pour du mobilier et matériel informatique.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 5 000 € sur une dépense subventionnable totale de 6 352 € TTC (soit un taux de 78,71%).

L'association Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole marseillaise sollicite une aide d'un montant de 2 900 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 2 900 € sur une dépense subventionnable totale de 3 700 € TTC (soit un taux de 78,37%).

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL